



## *Location de la salle des fêtes pièces à fournir :*

- Les documents de convention et règlement signés et remplis
- Une attestation d'assurance
- Un chèque de caution de 1 000€
- Le règlement du tarif de la location :
  - pour les habitants de Fournival, location 250€ le week-end se présentant ainsi, un acompte de 100€ et le solde de 150€
  - pour les personnes de l'extérieur, location 350€ le week-end se présentant ainsi, un acompte de 100€ et le solde de 250€

**Le règlement de la location se fera en espèces ou par chèque à l'ordre suivant :  
loc salle et prod div Fournival régie recettes**